

Mesdames, messieurs les professeur(e)s de langues vivantes

s/c de mesdames, messieurs les chef(fe)s d'établissement
collèges, lycées (publics, privés)

Chères et chers collègues,

Nous revenons vers vous en cette veille de congés pour partager avec vous les dernières informations en notre possession, en particulier sur l'organisation des examens suite aux dernières annonces ministérielles.

En ce qui concerne le baccalauréat, **les épreuves de spécialité LLCER**, initialement prévues en mars, sont toutes repoussées au troisième trimestre. Les 11, 12 et 13 mai sont les jours retenus pour les écrits de toutes les spécialités. Nous attendons encore que soient fixées avec précision les dates des épreuves orales. Nous vous les transmettrons dès que la DEC nous les aura communiquées.

Nous vous rappelons, par ailleurs, que l'enseignement de spécialité non poursuivi en classe de terminale ne fait plus, depuis cette rentrée, l'objet d'une évaluation ponctuelle, mais relève du contrôle continu pour un coefficient 8 au baccalauréat.

L'attestation prévue en LVA et LVB ne sera pas délivrée cette année. En revanche, **l'évaluation orale sur la base d'un entretien prévue pour l'ETLV** dans la voie technologique reste d'actualité. Afin qu'elle soit prise en compte dans le cadre du contrôle continu dont elle relève, cette note sera intégrée à la moyenne de langue du troisième trimestre (ou du deuxième semestre, si c'est l'organisation retenue par l'établissement), affectée d'un coefficient laissé à l'appréciation de l'équipe pédagogique. Conformément aux réflexions menées en équipe lors de la conception des projets d'évaluation, il importe que les pondérations retenues permettent de refléter le niveau de compétence acquis par les élèves, et de valoriser leur engagement dans le cadre de cet enseignement.

Concernant **les épreuves spécifiques orales des sections européennes et hors SELO**, elles s'organiseront à l'échelle de l'établissement. La période retenue à ce jour pourrait s'étendre entre le 2 mai et le 3 juin. Le jury, idéalement constitué des deux professeurs en charge du dispositif (DNL et LV), aura accès à une banque académique de sujets. Comme précédemment, la note finale sera constituée de l'épreuve finale (80% de cette note) et du contrôle continu (20%). Elle sera intégrée dans la moyenne des notes du troisième trimestre en LV. Si elle ne fait pas l'objet d'une pondération au niveau national, chaque établissement est libre d'attribuer à cette note une pondération, à condition qu'elle soit identique pour tous les élèves et qu'elle reflète au mieux leur implication dans ces dispositifs.

D'après les informations dont nous disposons à cette heure, la passation des **épreuves des différentes certifications en langues** se déroulera selon le calendrier initial adressé aux établissements par la DEC.

Nous restons à votre écoute et vous souhaitons à toutes et à tous d'agréables congés d'hiver.

Bien cordialement,

Les IA-IPR de langues vivantes